

Ville de Genève
Service Agenda 21 – Ville durable

Rapport d'évaluation

Dispositif pilote de distributeurs de serviettes menstruelles

Évaluation de la phase pilote
Septembre 2021 – Février 2022

Février 2022
Fiona Faggioni,
avec l'appui de Héloïse Roman



Table des matières

1. Synthèse du rapport d'évaluation.....	3
2. Présentation du dispositif pilote de distributeurs de serviettes menstruelles.....	5
3. Méthodologie de l'évaluation intermédiaire.....	6
4. Résultats.....	7
4.1. Emplacement des distributeurs.....	7
4.2. État des distributeurs.....	9
4.3. Quantité de serviettes écoulées.....	10
4.3.1. Temps de démarrage du dispositif.....	13
4.3.2. Contexte lié aux mesures sanitaires (COVID-19).....	13
4.4. Public cible et pertinence du dispositif.....	14
4.4.1. Lieux d'accueil pour personnes en situations de précarité.....	14
4.4.2. Lieux accueillant un public de pré-adolescent-e-s et d'adolescent-e-s.....	16
4.4.3. Des produits utiles pour un public « secondaire ».....	17
4.5. Un accès aux produits sans devoir en faire la demande.....	17
4.5.1. Une gêne renforcée face à un homme.....	18
4.5.2. Un tabou plus ou moins présent selon la culture.....	19
4.6. Intérêt symbolique de la présence des distributeurs dans l'espace public.....	19
4.6.1. Visibilisation des menstruations.....	20
4.6.2. Implication des personnes non-menstruées.....	21
4.7. Nécessité de mettre en place des actions complémentaires face à un tabou persistant.....	22
4.8. Intérêt à la pérennisation et à l'extension du dispositif.....	23
5. Conclusions et recommandations.....	23
5.1. Conclusions générales.....	23
5.2. Recommandations opérationnelles pour le dispositif.....	23
5.3. Recommandations à plus long terme.....	24

1. Synthèse du rapport d'évaluation

Dans le cadre de son projet « Stop Précarité Menstruelle », la Ville de Genève a mis en accès libre 53 distributeurs de serviettes menstruelles dans une 30-aine de lieux du territoire genevois pour une phase pilote d'une année, avec comme enjeu central la lutte contre la précarité menstruelle. Le présent rapport est l'évaluation intermédiaire de la phase pilote.

Les entretiens récoltant des données quantitatives et qualitatives permettent de mettre en évidence les résultats suivants :

1. Emplacement des distributeurs

- L'emplacement des distributeurs constitue un enjeu impactant parfois l'utilisation du dispositif.
- La majorité des lieux ont placé les distributeurs dans les toilettes.
- Persistance du tabou des règles : les lieux indiquent un intérêt particulier à placer les distributeurs dans les toilettes pour permettre une discrétion dans la prise des produits et l'évitement de toute forme de gêne.

2. État des distributeurs

- Près de 90% des lieux n'ont pas fait face à des déprédations, dommages, ou dysfonctionnement des distributeurs.
- L'emplacement des distributeurs ne semble pas avoir d'impact sur une potentielle déprédation de ces derniers.

3. Quantité de serviettes écoulées

- 48% des lieux estiment le nombre de serviettes utilisées par mois à « moins » de serviettes que le stock prévu initialement, 17% considèrent qu'elle correspond « environ » au stock prévu, contre 35% qui la considèrent comme « plus grande ».
- 48% des lieux qualifient la quantité de serviette « adaptée » contre 26% la qualifiant respectivement d'« insuffisante » et de « trop élevée ».
- Plusieurs éléments externes peuvent expliquer une faible utilisation dans certains lieux : le temps du démarrage du dispositif, un contexte soumis aux restrictions du COVID-19.

4. Public cible et pertinence du dispositif

- Une consommation normale/faible de serviette ne remet pas en cause la pertinence du dispositif. La majorité des lieux considèrent le dispositif comme répondant à un besoin de leur public cible, indépendamment de la quantité de serviettes utilisée.
- Les lieux accueillant des personnes en situations de précarité appuient sur la pertinence du dispositif. La précarité menstruelle est une qualifiée de « double peine » pour les femmes précarisées.

- Les lieux accueillants des adolescent-e-s rapportent des retours positifs : la gratuité des produits et la diminution de la charge d'anticipation sont appréciées.
 - L'utilisation faible du dispositif dans les maisons de quartiers peut s'expliquer par le fait que ces lieux sont majoritairement investis par des jeunes garçons.
 - Le dispositif est parfois utilisé par le public « secondaire » des lieux, par exemple les employées qui apprécient la mise à disposition de produits sur leur lieu de travail ou encore les nounous accompagnant les enfants dans des lieux de loisirs.
5. Un accès aux produits sans devoir en faire la demande
- La persistance du tabou des règles est mise en avant par la majorité des lieux qui observent un problème préalable à demander des produits menstruels aux responsables des lieux.
 - Une forte plus-value du dispositif, commune à la majorité des lieux, est donc l'accessibilité en libre-service aux produits, et non plus sur demande.
 - Le tabou se renforce face aux hommes et diffère également selon la culture.
6. Intérêt symbolique de la présence des distributeurs dans l'espace public
- La présence de distributeurs dans l'espace public permet de visibiliser, normaliser et banaliser les menstruations, contribuant ainsi à détabouiser les règles.
 - Cela permet également aux personnes non-menstruées d'imaginer les règles et d'ouvrir une discussion à leur propos.
7. Nécessité de mettre en place des actions complémentaires face à un tabou persistant
- Le tabou des règles dépend de plusieurs facteurs, tel que la culture, l'éducation, etc. Cela nécessite alors de mener d'autres actions en parallèle à la mise à disposition de produits menstruels.
 - Recommandation d'étendre les informations permettant d'identifier les lieux dotés d'un distributeur (carte, pictogramme).
 - Recommandation de mener des actions de sensibilisation en parallèle à la mise à disposition de produits.
8. Intérêt à la pérennisation et à l'extension du dispositif
- Souhait exprimé par tous les lieux, de pérenniser le dispositif.
 - Souhait d'étendre le dispositif à d'autres lieux publics, tel que les lieux culturels, les lieux de restauration et de loisirs et les lieux de transport.

2. Présentation du dispositif pilote de distributeurs de serviettes menstruelles

Dans le cadre de son projet « Stop Précarité Menstruelle », la Ville de Genève a lancé un dispositif pilote mettant à disposition des personnes menstruées l'accès libre à des produits menstruels au travers de distributeurs de serviettes en coton biologique, dès septembre 2021. Suite à l'adoption de la Motion M-1499, 53 distributeurs ont ainsi été installés dans une trentaine de lieux du territoire genevois, tel que des maisons de quartier, musées, bibliothèques, centres sportifs ainsi que des lieux liés à la précarité menstruelle et aux associations féministes et LGBTIQ+.

L'enjeu au centre de ce dispositif est de lutter contre la précarité menstruelle qui, malgré l'absence de données locales permettant de la quantifier, est une réalité en Suisse et à Genève. La jeunesse, mais aussi les personnes précaires, les migrantes ou encore les communautés LGBTIQ+ sont les populations particulièrement touchées par cette problématique. La présence de distributeurs permet ainsi de garantir un accès libre à des produits essentiels qui constituent un coût financier important. En effet, le coût engendré par les menstruations est 4'500.- sur la vie d'une femme, selon une étude de la RTS¹. De plus, les produits menstruels font l'objet d'un taux de TVA à 7.7% et non pas réduit (2.5%), comme c'est le cas pour les biens dits de première nécessité. Ils sont ainsi encore considérés comme des produits de luxe, au même titre que les montres ou les voitures. Un projet de révision de la loi sur la TVA a néanmoins été mis en consultation par le Conseil fédéral en juin dernier. Cette révision permettrait notamment d'ajouter à la liste des produits essentiels les protections menstruelles afin que leur taxe soit abaissée à 2.5%.

Si l'accès à des serviettes gratuites en Ville de Genève permet de palier à un problème économique que vivent certaines personnes menstruées ou bien simplement de dépanner en cas de besoin, la présence dans l'espace public d'objets touchant à la menstruation vise également à visibiliser une réalité touchant une part non négligeable de la population. Bien trop souvent encore taboues, suspectes et incomprises, les règles sont effacées de l'espace non seulement public, mais aussi médiatique. Pourtant, bien loin d'être un cas isolé, les règles sont présentes en moyenne durant 38 ans de la vie des personnes menstruées, pour une durée moyenne de 5 jours par mois. Selon ces estimations, les femmes vivent donc en moyenne 500 cycles menstruels au cours de leur vie².

Le projet de distributeurs de produits menstruels, imaginé sur une phase pilote d'une année, fera l'objet d'une évaluation finale à l'issue de la phase pilote. Celle-ci aura pour but de mesurer l'utilisation du dispositif par les personnes menstruées, de recenser les retours du public cible, les potentielles dégradations survenues et les difficultés rencontrées, afin d'envisager une éventuelle pérennisation et un élargissement du projet.

¹ Le coût des menstruations et comment réduire la facture. On en parle. RTS. 18 février 2020.

² Avoir ses règles sans serviettes, une précarité qui pénalise les femmes. RTS. 02 décembre 2020.

Le présent rapport constitue une évaluation intermédiaire du projet pilote, afin de dresser un premier bilan des premiers mois du dispositif, et ainsi apporter des premières conclusions à l'existence du dispositif.

3. Méthodologie de l'évaluation intermédiaire

La conception de la présente évaluation intermédiaire s'est faite en deux étapes.

Dans un premier temps, un questionnaire dit quantitatif a été envoyé aux lieux partenaires à la mi-octobre 2021, soit environ un mois et demi après la mise en place du dispositif. Ce premier questionnaire récoltant des données quantifiables a permis d'évaluer plusieurs points, notamment les quantités de serviettes utilisées par distributeur, l'état et l'entretien des distributeurs, les potentiels retours des utilisatrices ainsi que leurs éventuelles questions, et pour terminer, la communication autour du dispositif (tant auprès des lieux partenaires qu'au niveau de la communication générale).

Ce tout premier état des lieux a permis d'ajuster et d'adapter rapidement plusieurs points, notamment la possibilité de recevoir des cartons supplémentaires pour les lieux ayant une consommation rapide de serviettes, mais aussi de réfléchir à l'élaboration d'un pictogramme en collaboration avec l'Université de Genève afin de faciliter l'identification des lieux dotés de distributeurs de serviettes menstruelles.

Dans un deuxième temps, les lieux partenaires ont été sollicités pour passer un entretien téléphonique en janvier 2022. Ces entretiens ont repris plusieurs questions posées lors du questionnaire précédent afin de voir si une évolution ou des changements avaient eu lieu depuis, mais ils ont surtout permis d'aborder certains points de manière plus approfondie, combinant alors des données quantitatives mais aussi qualitatives. Ainsi, au-delà des questions sur les quantités, les retours des utilisatrices et l'état des distributeurs, les entretiens ont permis de connaître plus en détail le public cible de chacun des lieux afin d'essayer d'identifier les lieux ayant le plus besoin de cette mise à disposition de produits et leurs caractéristiques. Ils ont aussi permis de connaître l'intérêt pour ce dispositif pilote par les personnes en charge des lieux elles-mêmes, leurs perceptions des besoins de leurs usagère-x-s mais aussi leur intérêt potentiel à pérenniser le dispositif dans la durée.

La récolte de données qualitatives, en plus des données quantifiables, est un réel point fort de cette analyse car elle a permis d'aborder plusieurs sujets de manière large, de complexifier les résultats obtenus sous forme de chiffres et ainsi de répondre à un certain nombre de questionnements restés en suspens après les retours sur les premiers questionnaires en octobre 2021.

Les résultats présentés dans cette évaluation intermédiaire s'appuient majoritairement sur les données provenant des entretiens passés en janvier 2022, car ces derniers offrent les informations et données les plus récentes à ce jour.

L'analyse des données quantitatives a été effectuée au moyen du logiciel de statistique « Statistical Package for the Social Sciences » (SPSS), tandis que l'analyse des données

qualitatives a été effectuée par la mise en commun des données textuelles, une lecture fine de ces dernières, ainsi qu'une mise en évidence des enjeux, convergences et divergences s'y dégageant.

4. Résultats

La section suivante présente les principaux résultats des entretiens, répartis en 8 catégories correspondant aux éléments saillants ressortis de l'évaluation tant quantitative que qualitative:

- Emplacement des distributeurs
- Etat des distributeurs
- Quantités de serviettes écoulées
- Public cible et pertinence du dispositif
- Un accès aux produits sans devoir en faire la demande
- Intérêt symbolique de la présence des distributeurs dans l'espace public
- Nécessité de mettre en place des actions complémentaires face à un tabou persistant
- Intérêt à la pérennisation et à l'extension du dispositif

4.1. Emplacement des distributeurs

Afin de garantir un accès aux produits menstruels à toutes les personnes menstruées, indifféremment de leur genre, la Ville de Genève a souhaité encourager les lieux à placer ces distributeurs dans un endroit qui puisse être au mieux non-genré. Ces derniers, dépendants de l'infrastructure des locaux, avaient tout de même le choix de l'emplacement des distributeurs et pouvaient décider de les placer dans les toilettes, hors des toilettes ou encore hors du bâtiment.

Si la question de l'emplacement des distributeurs semble d'apparence anodine, les entretiens ont permis de mettre en lumière un réel enjeu quant au choix de l'endroit de fixation du distributeur. En effet, les entretiens révèlent que l'emplacement a parfois un impact sur l'utilisation du dispositif, et ce de manière différente selon les caractéristiques des divers lieux.

La majorité des lieux, 75% d'entre eux, indiquent avoir placé leur(s) distributeur(s) à l'intérieur des toilettes, entendues comme la pièce comportant les cabines de toilettes et les lavabos. Plusieurs lieux caractérisent ce choix de « logique », de par le fait que l'utilisation de serviettes se fait dans les toilettes et qu'il est ainsi plus pratique de les avoir à disposition à cet endroit. Au-delà d'un aspect pratique, avoir placé le distributeur dans les toilettes et non à l'extérieur de celles-ci, favorise la discrétion de se servir dans les distributeurs. En effet, de nombreux lieux indiquent que cet emplacement est appréciable car il permet une utilisation du dispositif en toute discrétion, à l'abri des regards. Les règles faisant toujours l'objet de honte et de tabou, la possibilité d'avoir accès à des produits menstruels sans devoir les demander ou encore sans être vues, est un soulagement et cela impacte l'utilisation du dispositif. En effet, le seul lieu ayant placé un distributeur à l'extérieur de son bâtiment, affirme que cet emplacement n'a pas favorisé une grande utilisation du dispositif en comparaison à l'utilisation de ses autres distributeurs placés dans les toilettes, notamment en raison du manque de discrétion et de la

gêne de se servir. Bien que certains lieux affirment ne pas avoir eu de souci d'utilisation pour des distributeurs placés hors des toilettes dans un endroit intermédiaire, le besoin de pouvoir utiliser le dispositif à l'abri de tous regards est un enjeu particulier qui confirme la subsistance d'un tabou liés aux règles et la persistance de la notion d'intime, voire de caché, qui prédomine sur les menstruations.

« De manière générale, oui je pense que l'emplacement du distributeur a une grande importance pour que ce soit le plus efficace, parce que peut-être suivant où il est placé il y a une forme de gêne pour les femmes. »

« L'emplacement des distributeurs dans les toilettes favorise la discrétion. Les femmes ne sont pas gênées de pouvoir aller prendre des serviettes, ce qui est bien. »

« On a vu avec l'équipe que le distributeur qui se trouve à l'extérieur vers la porte n'a pas été autant utilisé que ceux qui se trouvent dans les toilettes, probablement car ce n'est pas un endroit assez discret pour que les gens se sentent à l'aise de prendre librement des serviettes. »

L'encouragement à placer les distributeurs dans un endroit au mieux non-genré est qualifié de problématique par un des lieux qui observe une bien moins grande utilisation du distributeur placé hors des toilettes, en comparaison à l'autre qui se trouve au sein de celles-ci à un autre étage. La répondante fait alors part de sa déception de constater une utilisation nettement plus faible sur ce distributeur qui, selon elle, aurait été plus utile au sein des toilettes des femmes.

« Un de nos distributeurs se trouve hors des toilettes car nous avons reçu la consigne de le placer dans un endroit non-genré. Le fait est que nous avons dû le mettre dans l'ancienne cabine téléphonique, près des toilettes mais il est peu visible et de fait il n'est presque jamais utilisé. Je pense donc que cet emplacement n'est pas optimal pour ce distributeur et que s'il avait été mis dans les toilettes des femmes il aurait été probablement plus utilisé. »

Une fois encore, la question du positionnement du distributeur hors des toilettes se pose : placé dans un lieu intermédiaire, ce dernier est soumis à la vue des autres, ce qui souvent ne se prête pas au lieu dans lequel il se trouve et peut placer la personne utilisant le produit dans une situation d'inconfort et de gêne vis-à-vis du regard des autres.

Parallèlement à ça, la suggestion de placer les distributeurs dans un endroit non-genré peut pousser à les mettre dans un emplacement moins effectif, car plus caché et moins visibles d'accès. Dans ce cas, la solution de placer les distributeurs dans les toilettes des femmes, si les toilettes sont non-mixtes, peut s'avérer plus efficace.

L'emplacement des distributeurs est un enjeu particulier à la fois pour une utilisation maximale du dispositif, mais également pour une utilisation inclusive et non-discriminante de ce dernier. Comme le montrent les entretiens, le choix de l'emplacement est soumis à des contraintes externes, tel que l'infrastructure des locaux ou encore l'existence de toilettes non-mixtes, mais

aussi la nature du public cible et ses besoins. Ainsi, il n'existe pas d'emplacement parfait, mais la nécessité de faire au mieux.

4.2. État des distributeurs

Dès l'installation des distributeurs, la mise à disposition de produits menstruels en libre-service a posé la question de potentielles déprédations desquelles ces derniers pourraient faire l'objet. En effet, plusieurs lieux ont indiqué avoir une certaine crainte quant aux dégâts qui pourraient survenir suite à la mise à disposition de serviettes dans leurs lieux, ayant parfois déjà fait les frais de déprédations dans leurs toilettes relatives au matériel mis à disposition. Les entretiens permettent d'infirmer cette crainte préalable car près de 90% des lieux affirment ne pas avoir fait l'objet de déprédations, contre seuls 10%, ce qui constitue une faible minorité de lieux et dont les déprédations/problèmes de fonctionnement constatés ont été des cas isolés et rapidement remédiés par la suite.

L'emplacement des distributeurs ne semble pas avoir eu d'impact sur de potentielles déprédations car la majorité des lieux n'en ont pas rencontrées.

La crainte majeure, soulevée par certains lieux en contact avec un public de pré-adolescent-e-s et d'adolescent-e-s, concernait la potentielle utilisation détournée des serviettes menstruelles notamment par les jeunes garçons. Une maison de quartier affirme avoir ainsi anticipé le problème en plaçant son distributeur dans les toilettes des filles, et non pas dans un espace intermédiaire, afin d'éviter les potentielles déprédations des garçons, ce qui a permis que ces dernières n'aient pas lieu.

« Je pense que si on avait mis les distributeurs à l'entrée, les garçons se seraient amusés à vouloir savoir ce que c'est, à quoi ça ressemble, pour s'amuser. Là vu que les distributeurs sont dans les toilettes des filles, on n'a pas eu ce problème. »

Une autre maison de quartier affirme au contraire avoir fait les frais de la « curiosité » des garçons qui se sont servis des serviettes, les ont ouvertes et éparpillées dans les toilettes. La répondante affirme pourtant avec certitude que l'emplacement du distributeur dans les toilettes n'est pas à l'origine de ces dégâts, qui auraient pris forme d'une manière ou d'une autre indépendamment de l'emplacement du distributeur. Elle raconte d'ailleurs cet incident de manière anodine, n'ayant pas de grandes conséquences et ayant été résolu directement à sa suite.

« Alors nous c'était prévisible : les adolescents ont pris toutes les serviettes et les ont ouvertes et collées partout. On s'y attendait. Mais disons que l'emplacement des distributeurs n'est pas responsable de ça, s'ils avaient été mis ailleurs ça n'aurait pas changé du tout, les ados auraient juste collé les serviettes ailleurs. »

La question de potentiels vols apparaît lors de plusieurs entretiens et ce avec la crainte que des personnes puissent se servir de serviettes en grande quantité dépassant la notion de nécessité. En effet, des lieux de grands passages tels que des musées et des bibliothèques, ont ainsi fait ressortir l'existence de potentiels « vols ». Toutefois, il est dans tous les cas impossible de

contrôler l'accès libre aux serviettes et d'ainsi définir si une grande consommation de serviette représente un besoin ou un « vol ». La notion de vol en elle-même peut être questionnée, à la fois parce qu'il semble contradictoire de pouvoir « voler » des produits en libre accès, mais aussi car il semble difficile d'imaginer que ces produits puissent être pris dans un but divergent de celui initial. On peut ainsi penser qu'une personne qui prendrait plusieurs serviettes à la fois, les utilisera plus tard car elle en a besoin.

4.3. Quantité de serviettes écoulées

Initialement prévue sur la base d'une estimation de 45 serviettes par distributeurs par mois, la question des quantités a été centrale à l'évaluation intermédiaire du dispositif pilote, afin de savoir si, calculées ainsi, les quantités sont adaptées aux lieux.

Les questionnaires envoyés en octobre avaient pointé un manque de serviettes pour un nombre restreint de lieux, qui avaient eu la possibilité de recevoir un/des carton(s) supplémentaires avant le réapprovisionnement prévu en février 2022. Les résultats des entretiens de janvier 2022 présentés ci-dessous, donnent ainsi des indications qui permettront à nouveau d'adapter au mieux les quantités aux besoins des lieux partenaires.

L'évaluation des quantités de serviettes a été mesurée au travers de trois questions principalement : « Après 4-5 mois de dispositif, où en êtes-vous dans le stock de serviettes prévu pour une durée de 6 mois : il en reste suffisamment, il en reste juste assez, il n'en reste plus ? », « À combien estimez-vous le nombre de serviettes utilisées par mois : plus que le stock prévu, environ le stock prévu, moins que le stock prévu ? » ainsi que « Au vue de l'évolution du dispositif dans la durée, la quantité de serviettes prévues par mois est selon vous : insuffisante, adaptée, trop élevée ? »

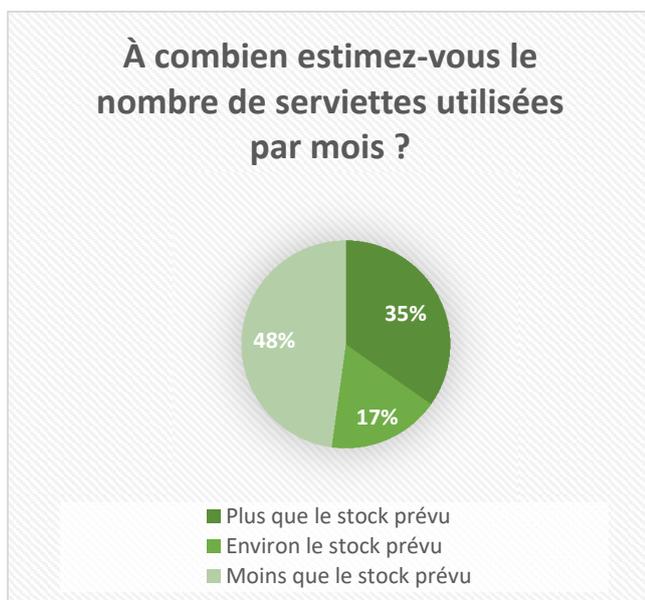


Figure 1 – Estimation du nombre de serviettes utilisées par mois



Figure 2 – Qualification de la quantité de serviettes prévue par mois

Les principaux résultats montrent que :

- 48% des lieux estiment le nombre de serviettes utilisées par mois correspond à « moins » de serviettes que le stock prévu initialement.
- 17% considèrent que cette utilisation correspond « environ » au stock prévu par mois.
- 35% des lieux considèrent que l'utilisation est « plus grande » que le stock prévu.

Malgré un nombre important de lieux ayant répondu utiliser moins de serviettes que le nombre prévu initialement,

- 48% d'entre eux considèrent toutefois cette quantité comme « adaptée ».
- 26% qualifiant la quantité de « trop élevée ».
- 26% qualifient la quantité d'« insuffisante ».

Finalement, environ un mois et demi avant le réapprovisionnement de serviettes prévu pour fin février 2022,

- 57% des lieux affirment avoir encore « suffisamment » de serviettes.
- 30% affirment avoir « juste assez » de serviettes.
- Seuls 13% affirment qu'il ne reste « plus » de serviettes ; des résultats rassurants qui indiquent que seuls peu de lieux sont en rupture de stock.

Il semble que l'utilisation des serviettes n'a pas fait l'objet de pic d'utilisation ou de pic de baisse au cours des 6 premiers mois de dispositif. En effet, 78% des lieux affirment que la consommation de serviettes est restée « stable » au fil des semaines et n'a pas fait l'objet d'une utilisation différente. Seuls 22% affirment avoir remarqué une plus grande utilisation au tout début de l'installation des distributeurs, ce qui est expliqué par un effet de nouveauté et de découverte lorsque les distributeurs ont été mis en place. Les lieux concernés ont donc ralenti la cadence de remplissage pour éviter une consommation trop grande et ainsi une potentielle pénurie de serviettes avant le réapprovisionnement de février 2022.

« Au tout début, il y a eu l'effet de la nouveauté, le fait d'avoir informé les filles de la présence de distributeurs a fait qu'elles sont probablement allées se servir au tout début. »

« On a eu une grosse consommation dès le début, surtout parce que nous sommes un musée très fréquenté par jour. Vu que la consommation était trop grande au tout début, j'ai instauré que les distributeurs soient remplis le lundi et le jeudi, et non plus tous les jours de la semaine. »

« Au tout début de l'installation du distributeur, il y a eu un effet de nouveauté qui s'est senti dans la consommation de serviettes, elles étaient beaucoup utilisées. On le remplissait rapidement et on a dû freiner le remplissage pour freiner cette trop grande utilisation de serviettes. Depuis, je dirais que le distributeur est utilisé pour le moment présent, et non plus pour faire des recharges ou prendre plus que ce dont on a besoin, comme c'était le cas au début. C'est donc super ! »

Le tableau ci-dessous présente les résultats croisant les différents lieux avec leur utilisation du dispositif, leur propre estimation des quantités prévues, ainsi que l'état actuel des lieux concernant leur taux de serviettes, peu avant le réapprovisionnement de deuxième moitié de la phase pilote. Ce tableau permet ainsi de connaître avec exactitude les réponses des lieux et lesquels d'entre eux sont concernés par une grande, ou faible, utilisation du dispositif.

Les résultats sont surprenants à plusieurs égards. Il est notamment étonnant de voir que les maisons de quartier, accueillant un public jeune en âge d'avoir ses premières menstruations, ne font pas une grande utilisation du dispositif. De plus, on peut constater que les lieux accueillant des personnes en situation précaire n'ont pas une uniformité dans leur utilisation, ce qui met en lumière que d'autres facteurs influencent l'utilisation du dispositif en dehors du profil du public cible.

Lieux	Estimation du nombre de serviettes utilisées par mois	Qualification de la quantité de serviettes prévue par mois	Etat actuel du stock de serviettes (avant réapprovisionnement fév. 2022)
Association féminine et féministe	Moins que le stock prévu	Trop élevée	Il en reste suffisamment
Association féminine et féministe	Environ le stock prévu	Adaptée	Il en reste suffisamment
Bibliothèque	Moins que le stock prévu	Trop élevée	Il en reste suffisamment
Bibliothèque	Environ le stock prévu	Adaptée	Il en reste juste assez
Association féminine et féministe	Moins que le stock prévu	Adaptée	Il en reste suffisamment
Centre sportif	Moins que le stock prévu	Adaptée	Il en reste suffisamment
Association LGBTIQ	Moins que le stock prévu	Adaptée	Il en reste suffisamment
Lieu lié à l'insertion sociale	Plus que le stock prévu	Insuffisante	Il en reste juste assez
Association LGBTIQ	Moins que le stock prévu	Adaptée	Il en reste suffisamment
Lieu lié à l'insertion sociale	Moins que le stock prévu	Trop élevée	Il en reste suffisamment
Lieu lié à l'insertion sociale	Environ le stock prévu	Adaptée	Il en reste juste assez
Lieu lié à l'insertion sociale	Environ le stock prévu	Adaptée	Il en reste juste assez
Association féminine et féministe	Plus que le stock prévu	Adaptée	Il en reste juste assez
Lieu lié à l'insertion sociale	Plus que le stock prévu	Insuffisante	Il en reste juste assez
Lieu lié à l'insertion sociale	Plus que le stock prévu	Adaptée	Il en reste juste assez
Lieu lié à l'insertion sociale	Plus que le stock prévu	Insuffisante	Il n'en reste plus
Lieu lié à l'insertion sociale	Plus que le stock prévu	Insuffisante	Il n'en reste plus
Maison de quartier	Moins que le stock prévu	Trop élevée	Il en reste suffisamment
Maison de quartier	Moins que le stock prévu	Adaptée	Il en reste suffisamment
Maison de quartier	Moins que le stock prévu	Trop élevée	Il en reste suffisamment
Maison de quartier	Moins que le stock prévu	Trop élevée	Il en reste suffisamment
Musée	Plus que le stock prévu	Insuffisante	Il n'en reste plus
Musée	Plus que le stock prévu	Insuffisante	Il en reste suffisamment

Figure 3 – Tableau croisé entre les lieux, l'estimation du nombre de serviettes, la qualification de la quantité mensuelle et l'état actuel du stock

Comme le montrent la majorité des résultats, la quantité de serviettes prévue par distributeur par mois est calculée de manière juste, voire même trop élevée. Si d'une part il est rassurant de voir que les quantités ont été calculées correctement et que très peu de lieux sont arrivés aux termes des six premiers mois de la phase pilote en étant en rupture de stock, le taux de réponse indiquant que ces dernières sont trop élevées pourrait poser la question de la pertinence d'un tel dispositif.

Les entretiens téléphoniques ont permis de nuancer ces éléments statistiques en apportant plusieurs éléments de réponse pouvant expliquer une faible utilisation du dispositif dans certains lieux. Des éléments de contextes, mais aussi des éléments relatifs au public-cible, présentés dans la section suivante, permettent d'apporter un éclairage sur les quantités utilisées.

4.3.1. Temps de démarrage du dispositif

Un premier élément pointé par quelques lieux est relatif au contexte d'installation du dispositif et peut expliquer une utilisation faible de ce dernier au départ : une mise en place du dispositif longue ou tardive a dans certains cas retardé sa mise en œuvre effective.

Plusieurs lieux affirment en effet avoir mis du temps à installer le dispositif, pour des raisons diverses tel que l'aménagement récent des locaux ou autres, ce qui a permis aux distributeurs de prendre place dans le lieu que tardivement.

« Je dirais juste que la mise en place a été un peu longue (nouveaux locaux, etc.), ce qui peut expliquer que la quantité de serviettes utilisées ne soit pas particulièrement haute, donc je pense que maintenant on va commencer à avoir une utilisation plus normale. »

« Le fait que l'utilisation du dispositif soit basse peut s'expliquer notamment par le fait que l'on a pris un peu de retard avant d'installer le distributeur. Je pense donc que les serviettes vont être plus utilisées pour la suite, c'est sûrement le temps de comprendre que ce dispositif existe. »

4.3.2. Contexte lié aux mesures sanitaires (COVID-19)

Un deuxième élément de contexte ayant potentiellement freiné l'utilisation du dispositif, qu'il convient de mentionner malgré l'évidence de son existence, est l'impact du COVID-19, et notamment des restrictions d'accès à certains lieux. En effet, un nombre non-négligeable de lieux ont pointé ce facteur comme pouvant expliquer une plus faible utilisation de serviettes que celle attendue.

La nécessité de devoir se doter d'un certificat COVID dit « 2G » (vacciné-e ou guéri-e), voir « 2G+ » (vacciné-e ou guéri-e avec un test), ou encore la fermeture de certaines salles à disposition du public, qui concernait notamment les musées, les bibliothèques ainsi que les centres sportifs ou encore les espaces de quartier, a impacté la fréquentation de ces lieux qui se sont vus fortement réduits dans leur capacité normale d'accueil du public. Les lieux soumis à ces contraintes sanitaires pointent ainsi un écart entre l'utilisation du dispositif observée ces derniers mois, et la « vraie » utilisation qui pourra être faite dans une fréquentation du lieu dite « normale », non plus soumise aux restrictions sanitaires.

« Nous avons installé le distributeur dans un contexte de COVID-19 où l'accès à la bibliothèque était fortement restreint (il n'était plus possible de venir travailler sur les espaces mis à disposition, etc.) donc je dirais que pendant les deux premiers mois, l'utilisation a été très faible. Depuis, on commence à voir une petite hausse de l'utilisation mais la bibliothèque n'a toujours pas retrouvé son accès comme avant. Pour entrer il faut le pass COVID-19, ce qui limite les visiteurs. Je pense donc que les quantités sont à replacer dans le contexte de pandémie qui, de fait, exerce une influence sur la fréquentation de la bibliothèque. »

« L'utilisation du dispositif est à nuancer avec le fait que nous sommes limités par le COVID-19. En effet, nous avons été fermés, puis ouverts sous condition, et donc nous ne tournons pas du tout à plein régime. Par exemple, depuis décembre nous sommes sous le régime de la 2G+ où les sportifs doivent être masqués. Beaucoup d'activités ont été annulées à cause du COVID-

19. Nous avons donc environ 50% de moins de fréquentation qu'en temps normal. Les quantités sont donc relatives à ce moment exceptionnel. »

La fin des restrictions dues aux COVID-19 depuis la mi-février 2022, permettant une fréquentation des lieux dite normale, mais aussi l'installation maintenant avérée des distributeurs dans tous les lieux, offre de meilleure condition à l'utilisation du dispositif. Il sera ainsi intéressant d'observer si, ces éléments de contexte ayant été résolu, la consommation de serviette augmentera pour ces lieux ayant subi des effets collatéraux d'un contexte soumis aux restrictions sanitaires.

4.4. Public cible et pertinence du dispositif

Au-delà du contexte pandémique et de la mise en route nécessitant du temps pour le dispositif, l'utilisation de ce dernier est également à mettre en lien avec le public cible des différents lieux. En effet, la question de la pertinence de l'existence du dispositif dans certains lieux s'est posée et, comme le révèlent les entretiens, cette dernière n'est pas toujours en lien avec la quantité de serviettes utilisées par mois.

À la question « Pensez-vous que le dispositif de serviettes menstruelles réponde à un besoin spécifique de votre public cible ? », la majorité des lieux indiquent que le dispositif répond à un besoin de leur public cible, et ce indépendamment de la quantité de serviette qui est utilisée par mois. Ce point est particulièrement important à soulever car il met en lumière un réel besoin, bien que ce dernier ne se traduise pas par une grande consommation de serviette, pour un certain nombre de lieux.

Trois cas particuliers sont présentés ci-dessous afin d'exemplifier les divers enjeux se constituant autour des publics cibles et de leur consommation de serviettes. Premièrement, le cas des lieux accueillant un public en situation de précarité, suivi du cas des maisons de quartier, pour ensuite terminer avec la mise en évidence de l'utilité du dispositif pour un public auquel on ne pense pas en tout premier lieu dans certains endroits.

4.4.1. Lieux d'accueil pour personnes en situations de précarité

Les lieux accueillant un public précaire sont ceux où le dispositif semble être le plus évident de par la position de vulnérabilité dans laquelle se trouvent ces personnes.

Les produits menstruels étant toujours taxés à un taux de TVA de 7.7%, ces derniers sont également souvent accompagnés d'autres frais, tel que des médicaments, et constituent un coût financier certain dans la vie d'une personne menstruée. Les personnes se trouvant en situation de précarité le sont souvent à plusieurs niveaux, et la précarité menstruelle s'inscrit ainsi dans cette situation. On peut alors tout à fait imaginer que si une personne fait face à des difficultés financières, les coûts liés aux menstruations sont une charge supplémentaire qu'il n'est parfois pas possible de supporter.

Le manque de moyens financiers pour se procurer des produits menstruels peut mener à une absence, ou une utilisation incorrecte, des produits menstruels. Cela constitue un réel enjeu en termes de santé, mais aussi de confort et de sérénité. Par exemple, l'utilisation prolongée d'une protection interne est dangereuse pour la santé et comporte un risque de choc toxique.

« Souvent, on entendait que les femmes précaires devaient mettre en place des astuces pour avoir des protections menstruelles. Parfois la précarité menstruelle peut être une source de danger pour la santé de par le fait de ne pas avoir suffisamment de protections hygiéniques. »

Comme le pointe avec justesse une répondante, la précarité menstruelle constitue une double peine pour les femmes en situation de précarité. Une lecture intersectionnelle permet de concevoir cette « double peine » en prenant en considération l'articulation de plusieurs discriminations qui touchent les personnes menstruées précarisées.

En effet, si la difficulté financière constitue en soi une situation difficile et porteuse de discriminations sur plusieurs aspects, le fait d'avoir ses menstruations ajoute une contrainte supplémentaire non négligeable, car le manque d'accès aux protections menstruelles complexifie la situation de précarité.

« Il y a vraiment une double peine pour ces femmes : ce sont des femmes et en plus elles se trouvent en situation de précarité. Rien ne devrait freiner l'accès à ces produits. »

« Dans le milieu de la précarité cela complique encore plus la vie pour les femmes qui se retrouvent à la rue. Ce sont des choses qui sont imbriquées, des discriminations qui s'imbriquent. On voit vraiment une intersectionnalité des discriminations. »

Face à l'évidence de cette dite « double peine », les lieux accueillant des personnes précaires avaient, pour la plus part d'entre eux, déjà un certain dispositif de mise à disposition de produits menstruels, précédant l'installation des distributeurs. En effet, certains lieux proposent dans leur kit de base des produits menstruels, ou bien ont à disposition sur demande à l'accueil des produits de dépannage reçus via des dons ou achetés par leurs soins.

Malgré l'existence préalable de produits pour dépanner en cas de besoin, les lieux confirment le fait que les distributeurs de serviettes répondent à un besoin et qu'ils sont tout à fait pertinents.

Cependant, la quantité utilisée par mois ne reflète pas toujours cette évidence et ce pour une raison identifiée par plusieurs lieux.

Comme l'indiquent à titre d'exemple les lieux d'accueil d'urgence, ces derniers sont soumis à une fréquentation changeante au fil des mois, composée de profils variables. En effet, si certains mois le lieu est habité par des personnes menstruées, il se peut que d'autres mois ce dernier soit composé de personnes n'ayant pas de règles, ou ne les ayant plus, pour qui la mise à disposition de serviettes menstruelles importe peu. Ainsi, l'utilisation du dispositif peut-être dépendante de la fréquentation du lieu et fluctuer en fonction des habitant-e-s des hébergements.

« Au tout début de l'installation du distributeur, il était peu utilisé car notre maison était fréquentée par des femmes avec des bébés (qui n'avaient pas leurs règles) et par des femmes ménopausées. Maintenant, on a plus de femmes qui ont leurs règles, donc le

distributeur est plus utilisé. Son utilisation dépend des types de personnes qui fréquentent notre lieu. »

De manière générale, indépendamment de la fréquentation du lieu ou encore de la quantité de serviettes utilisées, les lieux accueillant un public précaire s'accordent tous pour affirmer que la mise à disposition de serviettes menstruelles en libre-service impacte la vie d'une personne menstruée en situation de précarité. Ainsi, l'accès gratuit à des produits menstruels permet de changer considérablement la situation de certaines femmes et peut permettre de faire une différence sur un aspect de la précarité.

« Nous avons eu des retours très positifs, disant notamment que la mise à disposition de serviettes gratuitement ne devrait pas être extraordinaire car cela permet réellement de changer des situations de précarité. »

4.4.2. Lieux accueillant un public de pré-adolescent-e-s et d'adolescent-e-s

Les pré-adolescent-e-s et les adolescent-e-s sont également un public particulièrement enclins à la précarité menstruelle et, tout comme les lieux de précarité, les maisons de quartier avaient également auparavant des serviettes à disposition des jeunes, sur demande auprès d'un-e animateur-ice.

Les résultats des entretiens montrent que l'utilisation du dispositif n'est pas très grande dans les maisons de quartier, ce qui semble pourtant paradoxal aux vues du jeune âge du public cible qui vit alors, pour les personnes concernées, ses premières années de règles ; années durant lesquelles il faut apprendre à intégrer cette nouvelle réalité mais aussi à anticiper l'arrivée des règles, une aptitude qui s'acquiert au fil des ans.

L'explication majeure à cette utilisation peu importante de serviettes s'explique par un élément externe au dispositif, à savoir la faible présence de jeunes filles dans les maisons de quartier. En effet, plusieurs répondantes pointent le fait indéniable que ce sont majoritairement des garçons qui forment les principaux utilisateurs de ces espaces dédiés aux jeunes. Seuls peu de jeunes filles s'y rendent.

La faible utilisation du dispositif ne traduit ainsi pas d'un souci de pertinence de celui-ci, mais est dépendante d'un problème en amont qui nécessite alors de se demander pourquoi ces espaces sont investis en majorité par des jeunes hommes et surtout, comment permettre aux jeunes filles d'investir ces lieux au même titre que les garçons ?

« Dans notre lieu, on a essentiellement des enfants qui ne sont donc pas concernés par les règles. Au secteur ado, ce sont en grande majorité des garçons (cis) qui viennent, c'est en majorité des hommes qui viennent donc ils n'ont pas besoin du dispositif. Nous n'accueillons que peu de filles ce qui explique la faible consommation de serviettes. » -

Malgré une faible présence de filles dans ces espaces dédiés à la jeunesse, il va sans dire que cette accessibilité aux produits menstruels est appréciée par les jeunes adolescentes qui ont fait part de retours positifs sur la présence des distributeurs. Au-delà de la gratuité des produits fortement appréciable, les jeunes filles indiquent apprécier les distributeurs car ils leur

permettent de diminuer la charge d'anticipation qui veut qu'une personne menstruées prévoie au mieux l'arrivée de ses règles, et qu'elle ait ainsi toujours avec elle un produit en cas d'arrivée de ces dernières. Cette anticipation, qui s'apprend avec le temps, n'est pas chose simple notamment chez les jeunes filles dont l'apprentissage des règles est encore tout nouveau.

« J'ai vu une surprise de la part des jeunes filles que les serviettes soient gratuites et qu'elles puissent se servir comme ça. Elles ont trouvé ça super. Elles trouvent bien que, lorsqu'elles oublient de mettre une serviette dans leur sac au cas où, elles puissent en trouver aux toilettes. »

« J'ai eu le retour d'un professeur me disant que les élèves étaient toutes contentes de trouver les distributeurs, car elles disent que c'est rare de trouver des endroits dotés de distributeurs. »

La présence des distributeurs pourraient ainsi participer à la création de lieux plus accueillants et accessibles pour les jeunes filles, et être un signal pour ces dernières qui signifierait que leurs problématiques sont prises en comptes et qu'elles ont leur place au sein de ces endroits.

4.4.3. Des produits utiles pour un public « secondaire »

Alors qu'on pense, à juste titre, que les distributeurs servent au public cible des lieux, plusieurs entretiens pointent le fait que les distributeurs sont parfois aussi utilisés par des personnes auxquelles on ne penserait pas au premier abord.

En effet, à plusieurs reprises, certaines répondantes rapportent le fait que les distributeurs sont aussi utiles pour les collaboratrices et employées des lieux, pour qui il est soulageant d'avoir des produits à disposition sur leur lieu de travail. De plus, les lieux accueillant du grand public sont également traversés par des personnes qui accompagnent le public cible prioritaire. C'est le cas des nounous par exemple, qui accompagnent les enfants aux musées ou dans les maisons de quartier, et pour qui les distributeurs peuvent être d'une aide importante en raison de revenus souvent faibles.

« Même pour nous qui travaillons ici c'est quelque chose d'utile. Parfois les employés roulent par sur l'or, donc c'est agréable d'avoir des produits menstruels sur son lieu de travail. »

« Notre lieu est multiple : nous sommes une maison de quartier, mais il y a aussi une ludothèque, ainsi qu'une salle de jeux etc. Notre public est donc large nous avons des adolescents, mais aussi des mamans ainsi que des nounous. »

Ainsi le dispositif semble parfois être utilisé à la fois par le public cible du lieu et peut être utile pour un public « périphérique », mais dont l'importance de l'utilité de cette mise à disposition de produits n'est pas à négliger.

4.5. Un accès aux produits sans devoir en faire la demande

De manière générale, une plus-value non-négligeable du dispositif pointée par la presque majorité des lieux partenaires lors des entretiens est le fait que celui-ci résout ce qui était considéré comme un problème, à savoir celui de devoir demander un produit menstruel pour y avoir accès. En effet, de nombreux répondant-e-s mettent en avant la gêne occasionnée par le fait de devoir demander une serviette auprès d'un-e responsable.

Cette gêne apparaît dès le plus jeune âge, comme le témoignent les maisons de quartier qui sont en contact avec des jeunes filles, et se perpétue parfois à l'âge adulte. L'obstacle de devoir demander une protection peut ainsi décourager à faire cette démarche, et devoir donc trouver d'autres solutions alternatives, pas toujours efficaces pratiques, ou sans danger pour la santé.

« Avec les préadolescents, il m'est arrivé uniquement deux fois de donner une serviette à une fille, qui d'ailleurs était gênée de me la demander. J'ai dû le deviner moi qu'elle avait besoin d'une serviette. Du coup, je pense que le fait que les serviettes soient à disposition, dans un cadre privé et discret qu'est celui des toilettes, c'est plus adapté aux filles qui n'ont plus besoin de faire la démarche de venir nous demander. »

« Nous on a toujours eus à disposition des protections en cas de besoin, mais il faut venir nous les demander, il faut venir vers nous, ou bien on doit voir nous-mêmes qu'il y a un malaise pour quelqu'un, ce qui est plus difficile. Avec le distributeur on peut venir prendre en toute discrétion, ce qui facilite la chose.»

« Nous avons à disposition des serviettes si quelqu'un nous les demande. Alors certaines femmes osent demander, d'autres non et utilisent plutôt du papier en cas de besoin. »

4.5.1. Une gêne renforcée face à un homme

La présence d'un collaborateur homme renforce cette gêne qui existe déjà avec une collaboratrice femme. Pour certaines femmes, il semble plus difficile d'aborder ce sujet avec un homme, probablement car le sujet est considéré comme trop privé pour pouvoir le mentionner avec quelqu'un de genre masculin. Le fait de devoir demander un produit menstruel à un homme pose un problème plus grand et pousse parfois à attendre l'arrivée d'une collaboratrice femme pour demander un produit, voire même à renoncer à le demander.

À côté de cela, comme le pointe une répondante, les collaborateurs hommes n'ont souvent pas la bonne attitude face à ces rares demandes. Peu, voire pas informés sur l'existence de différents types de serviettes, le nombre optimal pour une protection qui durera toute la journée, ces derniers ne sont parfois pas en mesure de répondre justement aux demandes des personnes en besoin de protections menstruelles. Cette méconnaissance du sujet des règles, et donc aussi des moyens de protections qui les accompagnent, renforce la difficulté à accéder en toute sérénité et de la manière la plus optimale aux produits.

« Dans le monde du travail social, j'observe moi-même que des collègues hommes ne sont pas du tout conscients de la réalité de la situation, qu'ils ne connaissent pas bien ce que sont les règles et tout ce que ça implique. Et cela pose problème car ce sont des personnes qui peuvent être amenées à travailler avec des personnes précaires, qui peuvent être en situation de précarité menstruelle, et qui auraient donc besoin d'en parler ou d'avoir accès à des produits. Or, s'ils ne peuvent pas répondre à ce besoin de manière juste, ce n'est pas top. Certaines femmes précaires m'ont-elles-même affirmer qu'elles n'osent pas demander des serviettes quand c'est un homme qui se trouve à l'accueil, notamment car lorsqu'elles demandent, le travailleur social ne donne qu'une seule serviette, ce qui montre bien une grande méconnaissance du sujet, étant donné qu'une

serviette permet de ne ternir que trois heures. Il y a donc vraiment cette question de la honte et du tabou qui persiste. Le fait de ne pas oser demander des serviettes mais d'oser demander un rasoir par exemple pose vraiment problème. »

4.5.2. Un tabou plus ou moins présent selon la culture

Le tabou des règles, toujours très présent dans notre société occidentale, s'articule aussi parfois avec l'origine des femmes. En effet, ce tabou est parfois encore plus fort pour certaines femmes issues d'une culture différente, pour qui le sujet est encore considéré comme totalement privé et très difficile à aborder.

Comme le montre l'extrait ci-dessous, la présence des distributeurs offre alors un soulagement à ces femmes qui n'ont plus besoin de parler de leurs règles. Ainsi, les distributeurs permettent de contourner ce tabou car il n'est plus question d'être confronté à la gêne qu'occasionne la demande d'un produit menstruel.

« À la base on a toujours distribué des serviettes menstruelles aux personnes qui fréquentent notre lieu, mais elles se trouvaient au bureau et il fallait nous les demander. Du coup, il y avait quand même pas mal de femmes pour qui c'était quelque chose de gênant, notamment pour les femmes de la communauté rom. Je pense que c'est un soulagement de ne plus avoir à en parler avec nous. Vu que maintenant les serviettes sont en libre-service, ce n'est plus quelque chose dont on a besoin de discuter. »

4.6. Intérêt symbolique de la présence des distributeurs dans l'espace public

Au-delà de l'importance matérielle du dispositif – le libre accès aux produits menstruels – les entretiens pointent une importance symbolique de ce dernier, qu'il convient d'explicitier car sa plus-value n'est pas des moindres.

Comme mentionné précédemment, les règles font aujourd'hui encore l'objet d'un tabou et parfois d'une honte dans l'imaginaire collectif sociétal, chez les personnes menstruées comme chez les personnes non-concernées directement par les menstruations. Le paysage médiatique, symbolique et urbain invisibilise les règles qui ne constituent pas une réalité visible, ou bien qui, lorsqu'elles sont représentées, le sont de manière erronée ou au travers d'une vision atténuée de la réalité. À titre d'exemple, on peut notamment citer les publicités pour des produits menstruels qui représentent le sang de couleur bleu, bien loin de la couleur réelle du sang des règles. Hors des rayons des magasins vendant des produits menstruels, les règles n'apparaissent pas dans le paysage urbain et restent un mystère pour bon nombre de personnes.

L'apparition de distributeurs de produits menstruels dans l'espace public a alors une portée symbolique importante car elle met une image sur cette réalité encore mystérieuse. Cela acte le fait que les règles constituent une réalité pour la moitié de la population et qu'elles font ainsi partie du quotidien. Les entretiens ont pointé très justement ces éléments et les répondant-e-s ont acté eux-mêmes l'impact social des distributeurs dans l'espace public.

4.6.1. Visibilisation des menstruations

Récemment, les initiatives portant à faire apparaître les règles dans un contexte social, urbain mais aussi politique, se sont multipliées et traduisent d'un véritable intérêt à endiguer ce tabou persistant. On peut imaginer que ces nouvelles initiatives s'inscrivent dans un contexte particulièrement favorable à leur apparition, dans lequel les résistances à ce propos se font de plus en plus rares tant l'évidence d'une nécessité d'action est présente.

Plusieurs lieux rapportent eux-mêmes ce contexte particulièrement favorable à la prise en considération des menstruations sous l'angle d'une action politique et d'une politique publique.

Le point de vue d'une bibliothécaire, rapporté ci-dessous, est particulièrement intéressant car elle décrit elle-même l'apparition de ce sujet dans la littérature, ce qui selon elle est un parfait reflet des problématiques présentes en société et sur lesquelles une discussion est aujourd'hui engagée. De même que la visibilité médiatique portée sur le sujet, que rapporte une autre répondante, qui participe massivement à porter ce sujet sur la scène médiatique.

« C'est un sujet qui est important et qui auparavant n'avait jamais été mis sur le devant de la scène, jusqu'à ces derniers temps où on remarque une certaine ouverture. Ici à la bibliothèque, dans les livres qu'on achetait avant, il n'y avait rien sur le sujet. Maintenant, ça devient un phénomène de société. Ce qui se passe dans l'édition est un reflet de la société, et ce sujet-là fait partis des sujet dont on parle à présent. »

« J'ai regardé l'émission de la RTS sur la précarité menstruelle et je trouve intéressant que médiatiquement les gens parlent de ça, que ce soit vu, que ce soit entendu. J'ai l'impression que ça devrait être le cas depuis 10 ans déjà. »

Plusieurs lieux pointent le fait que le distributeur, comme objet présent dans l'espace public, permet de représenter physiquement une partie de la réalité des menstruations, à savoir la nécessité d'avoir des protections menstruelles et surtout d'y avoir accès sans contrainte. Par sa présence, il visibilise les règles et les rend publiques.

De plus, cette présence contribue également à banaliser les menstruations, c'est-à-dire à participer au fait de considérer cela comme quelque chose de normal, qui n'est ni honteux, ni sale, mais au contraire naturel et qui, de plus, fait partis du quotidien de la vie des personnes menstruées.

« Je pense que ça permet, même pour les personnes pas directement concernées, que visuellement on prenne mieux en compte que c'est quelque chose de quotidien, qui touche un grande partie de la population, et pas des moindres. Car tant que ce n'est pas quelque chose de visible, dans n'importe quel domaine, ça reste du super intime. Avec les distributeurs il y a une forme de non invisibilité et ça c'est bien. »

« Oui les distributeurs peuvent contribuer à briser le tabou des règles, ça peut dans le sens où ça rend plus banal, plus quotidien, le fait d'avoir ses règles. Ça permet de normaliser, de détabouiser le sujet. »

4.6.2. Implication des personnes non-menstruées

Normaliser un objet touchant aux menstruations dans le panorama urbain vise aussi à conscientiser les personnes non-concernées directement par les menstruations de la nature des objets touchant aux règles.

En effet, comme le pointent plusieurs entretiens, le tabou provient souvent, mais pas que, du regard masculin sur une question dont il ne fait pas l'objet. Ainsi, la vue des distributeurs permet de changer ce regard et de participer à informer et normaliser ce que sont les menstruations.

Cet enjeu est d'autant plus présent chez les jeunes, pour qui les règles sont quelque chose de nouveau, encore empreint de nombreux stéréotypes inculqués par une culture qui ne considère pas les problématiques féminines, dites relatives à la sphère privée.

Plusieurs maisons de quartier indiquent avoir utilisé l'arrivée des distributeurs dans les locaux pour entamer une discussion sur le sujet avec les jeunes, filles comme garçons. On peut tout à fait imaginer que les jeunes garçons ne connaissent pas ce sujet ni à quoi ressemblent des produits menstruels. Les distributeurs de serviettes menstruelles permettent ainsi d'imager mais aussi de servir de support pour expliquer ce que sont les règles à ceux qui ne les connaissent.

L'incident avec les jeunes garçons ayant collé les serviettes sur les murs des toilettes dans une maison de quartier est révélateur d'un certain malaise vis-à-vis de cet objet tout nouveau qui est considéré comme « un truc de filles » et qui attise la curiosité car son contenu est mystérieux. La répondante ne considère d'ailleurs pas cet incident comme quelque chose de négatif, au contraire, il a été l'impulsion pour aborder le sujet avec les jeunes garçons, et ainsi leur expliquer le but de ces distributeurs et pour quelle raison leur présence est nécessaire.

« Je trouve génial que ça existe. Ça permet de déconstruire le tabou des règles, de parler de ça. Je trouve que c'est aussi important même pour les hommes cis, pour qu'ils puissent s'acclimater à la vue de cette réalité, pour que ce soit plus quelque chose de caché, qu'on ne doive plus demander des serviettes de manière discrète. Il y a vraiment un enjeu de visibilité des règles. »

« Même si les garçons ne sont pas concernés, ils voient ça et ils peuvent y voir un intérêt à demander à un adulte ce que c'est. C'est quelque chose qui ouvre l'esprit des jeunes, ça permet de se dire que c'est normal qu'il y ait des serviettes comme ça dans les toilettes. On peut aussi expliquer comment ça marche, comment ça absorbe. Ça peut donc être aussi super intéressant pour les garçons, pas que pour les filles. »

« Chez nous, si les adolescents ont pris les serviettes et les ont collées partout c'est bien que c'est quelque chose qui les gêne. Mais dans le fond c'est bien, on a pu en parler avec eux et leur expliquer que ça n'a rien de drôle, que c'est quelque chose de tout à fait normal. »

4.7. Nécessité de mettre en place des actions complémentaires face à un tabou persistant

Si la majorité des lieux concorde sur l'idée que les distributeurs peuvent aider et contribuer à briser le tabou sur les règles, une nuance est faite par quelques-uns d'entre eux qui considèrent que si ce pas est une avancée importante, il n'en reste pas moins que la mise en œuvre pour briser ce tabou est aussi dépendante d'autres facteurs, notamment un biais culturel lorsque le tabou des règles est encore plus fort dans d'autres cultures, l'éducation reçue, ou encore la nécessité d'être dans un endroit de confiance pour aborder le sujet. En effet, ces divers éléments sont inextricables et bien sûr nécessite, comme l'indique une répondante, du temps à être déconstruits et normalisés.

« Je ne suis pas sûre que les distributeurs soient le meilleur moyen de briser le tabou pour toutes les personnes. La manière dont on parle de ça dépend quand même beaucoup de l'éducation, de la culture. Je pense qu'il faut un contexte rassurant pour permettre une discussion sur le sujet. Ici, nous n'avons pas eu de déprédations contre le distributeur, de la part des hommes ni de personne d'ailleurs. Mais si ça avait été le cas, je ne sais pas si on aurait eu les outils pour répondre à ces potentielles attaques, ou même pour répondre à des potentielles questions. »

« Je dirais que dans certaines cultures il y a déjà un fort tabou sur les règles, plus fort qu'ici, et pour le briser il faudrait peut-être faire plus et aussi plus de temps. Mais je pense que le fait que la gêne diminue (parle fait de ne pas avoir à demander) est quelque chose qui peut faire diminuer le tabou. »

Ainsi, les lieux partenaires ont indiqué plusieurs pistes parallèles à la mise à disposition des produits menstruels qui pourraient compléter le projet « Stop Précarité Menstruelle », notamment sur un volet d'information et de sensibilisation.

En termes d'informations, plusieurs lieux ont pointé l'idée de faire une carte désignant tous les lieux du territoire genevois étant dotés de serviettes menstruelles en libre-accès. Cette carte pourrait permettre aux personnes, notamment précaires, de savoir où trouver des produits menstruels durant la journée, en cas de besoin. L'élaboration du logo « Produits Menstruels à disposition » élaboré en partenariat avec l'Université de Genève permettra de répondre en partie à cette demande car il permettra d'indiquer sur la façade d'un lieu que celui-ci est doté d'un distributeur.

Au-delà de l'information, plusieurs lieux émettent un intérêt à ce que des éléments de sensibilisation soient mis en œuvres, comme le fait d'aborder ce sujet dans un contexte scolaire, ou encore d'avoir à disposition des brochures et informations sur les règles à l'attention des publics des lieux. La sensibilisation des acteur-ric-e-s travaillant avec un public précaire est aussi une piste de réflexion proposée par plusieurs lieux, car cela permettrait de combler un manque d'information sur le sujet et permettrait ainsi de pouvoir accompagner les personnes dans le besoin du mieux possible et de la façon la plus adéquate possible.

4.8. Intérêt à la pérennisation et à l'extension du dispositif

L'ensemble des lieux partenaire affirme son souhait de voir le dispositif de distributeurs de serviettes menstruelles se pérenniser dans le temps, car ce dernier, comme explicité précédemment, répond à un besoin matériel pour les personnes menstruées mais aussi à un besoin symbolique d'apparition dans l'espace public ; deux aspects complémentaires et non-négligeables.

De plus, la grande majorité des lieux indiquent trouver tout à fait pertinent l'extension du dispositif à d'autres lieux publics, tel que les écoles, les lieux culturels et de loisirs, les bars, mais aussi les lieux de transports. La gratuité des produits pour les personnes touchées par la précarité menstruelle s'élargit à toutes les personnes menstruées et nombreux sont les lieux qui considèrent que l'achat de ces produits de base devraient être remboursés, ou du moins grandement facilité.

Cet intérêt à la pérennisation du dispositif et à son éventuelle extension sont des éléments encourageants et positifs de cette évaluation intermédiaire.

5. Conclusions et recommandations

5.1. Conclusions générales

L'évaluation intermédiaire présentée dans ce rapport permet de tirer un premier bilan positif du projet pilote de distributeurs de serviettes menstruelles. Un fort consensus s'articule autour de la pertinence des distributeurs et de leur utilité au sens large.

En tout premier lieu, et de la manière peut-être la plus évidente, les distributeurs répondent à un besoin matériel auprès des personnes menstruées. Les différents points présentés ci-dessus montrent combien le fait de mettre à disposition des produits crée une situation plus optimale sur de nombreux aspects. Les distributeurs répondent ainsi autant à une situation de précarité menstruelle qu'à une urgence non-anticipée, d'autant que les deux parfois se combinent et s'articulent.

En deuxième lieu, les entretiens pointent également l'importance symbolique de l'apparition des distributeurs de serviettes menstruelles dans l'espace public. Ces derniers participent à visibiliser la réalité des règles, à leur donner une image et surtout à normaliser les menstruations. Face à un tabou des règles encore présent, l'accès aux produits menstruels dans l'espace public participe à briser ce tabou.

Finalement, la grande majorité des lieux affirment leur volonté de pérenniser le dispositif, mais aussi leur souhait de le voir étendu à d'autres lieux publics, considérant ainsi que l'accès aux produits menstruels devrait être facilité pour toutes, quelle que soit la situation financière des personnes menstruées.

5.2. Recommandations opérationnelles pour le dispositif

- Adapter les quantités proposées aux lieux partenaires pour coller au plus près des besoins, par exemple en faisant 3 variantes dans les commandes possibles.

- Améliorer l'identification des lieux dotés d'un ou plusieurs distributeurs, par exemple via une cartographie ou la présence d'un pictogramme.

5.3. Recommandations à plus long terme

- Développer des actions de sensibilisation autour du dispositif, par exemple à destination des professionnel-le-s des lieux mais aussi de leurs usagères et usagers.
- Mettre à disposition des informations sur les produits menstruels et le tabou des règles.
- Etendre le dispositif à d'autres lieux municipaux ou soutenus par la Ville.